

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-444 du 28 Octobre 1986

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique de l'inté-
rim du Camarade Frédéric AFFO, Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération pour compter du 25 Octobre
1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T

Article 1er.- Pour compter du 25 Octobre 1986, le Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence
du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 28 Octobre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MSP-MAEC 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc.3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-